

appelle en consultation, à chaque occasion, les personnages qui avaient réputation de bel esprit. Et la décision parfois est laborieuse! Notre Société appelée à discuter, en 1713, les inscriptions à mettre sur le piédestal de la statue de Louis XIV, place Bellecour, n'en a-t-elle pas fourni en 1742 (1) seulement le texte définitif? La confiance du Consulat dans la science épigraphique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon est si grande, qu'il décide, en 1763, sur la proposition du prévôt des marchands, Flachat de Saint-Bonnet, de ne confier désormais semblable travail qu'à un corps savant, tel que l'Académie de Lyon (2).

Je n'ai trouvé qu'une trace de l'application de ce privilège accordé à notre Compagnie : c'est l'inscription faite pour le pont de l'Archevêché (aujourd'hui pont Tilsitt) et gravée sur la première pierre qui a été posée solennellement en 1788. L'Académie a signé son œuvre (3).

Mais depuis un siècle, notre Académie n'a pas été consultée. Cela vient sans doute de ce que l'instruction étant plus répandue, les administrations possèdent parmi leurs membres des savants qui n'ont plus besoin d'aucune collaboration, quelles que soient les questions posées. Il faut ajouter que l'usage des inscriptions allégoriques a été peu à peu délaissé.

Quoi qu'il en soit, je ne regrette pas la suppression de

---

(1) Séance de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon du 29 mai 1742.

Des documents fort curieux sur les inscriptions ont été réunis dans les *Archives historiques et statistiques du Rhône*, tome II et III.

(2) *Archives*, BB, 331.

(3) Le texte de cette inscription est donnée par Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, t. I, p. 204.